

N° 539

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

Enregistré à la Présidence du Sénat le 29 mai 2019

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

EN APPLICATION DE L'ARTICLE 34-1 DE LA CONSTITUTION,

*exprimant la **gratitude et la reconnaissance du Sénat aux membres des forces armées alliées et notamment des forces armées américaines, qui ont participé au débarquement du 6 juin 1944 en Normandie,***

PRÉSENTÉE

Par MM. Christian CAMBON, Jean-Marc TODESCHINI, Antoine LEFÈVRE, Pascal ALLIZARD, Julien BARGETON, Philippe BAS, Jean BIZET, Jean-Marie BOCKEL, Michel BOUTANT, Olivier CADIC, Mme Agnès CANAYER, MM. Bernard CAZEAU, Pierre CHARON, Olivier CIGOLOTTI, Mme Hélène CONWAY-MOURET, MM. Édouard COURTIAL, René DANESI, Mme Laure DARCOS, MM. Yves DAUDIGNY, Robert del PICCHIA, Mme Jacky DEROMEDI, M. Gilbert-Luc DEVINAZ, Mme Nicole DURANTON, M. Jean-Paul ÉMORINE, Mme Corinne FÉRET, M. Bernard FOURNIER, Mmes Joëlle GARRIAUD-MAYLAM, Nathalie GOULET, Sylvie GOY-CHAVENT, MM. Jean-Pierre GRAND, Jean-Noël GUÉRINI, Joël GUERRIAU, Claude HAUT, Loïc HERVÉ, Jean-Michel HOULLEGATTE, Mme Gisèle JOURDA, MM. Jean-Louis LAGOURGUE, Bernard LALANDE, Pierre LAURENT, Ronan LE GLEUT, Olivier LÉONHARDT, Mme Valérie LÉTARD, MM. Didier MARIE, Hervé MAUREY, Rachel MAZUIR, Mmes Colette MÉLOT, Catherine MORIN-DESAILLY, MM. Olivier PACCAUD, Georges PATIENT, François PATRIAT, Philippe PAUL, Philippe PEMEZEC, Mme Marie-Françoise PEROL-DUMONT, MM. Cédric PERRIN, Rémy POINTEREAU, Ladislav PONIATOWSKI, Mmes Catherine PROCACCIA, Sonia de la PROVÔTÉ, Christine PRUNAUD, Isabelle RAIMOND-PAVERO, MM. Damien REGNARD, Charles REVET, Gilbert ROGER, Hugues SAURY, Mme Patricia SCHILLINGER, MM. Bruno SIDO, Rachid TEMAL, Raymond VALL, André VALLINI, Yannick VAUGRENARD et Richard YUNG,

Sénateurs

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le 6 juin 2019 verra la commémoration du 75^e anniversaire du débarquement des forces alliées en Normandie, dont le succès a permis la libération de la France et d'une partie importante de l'Europe.

Cet événement est l'occasion de rendre hommage aux militaires des forces alliées et de l'armée française de la Libération qui y ont pris part et de rappeler leurs actes d'héroïsme et de sacrifice. Parmi les forces alliées, on dénombra 10 000 pertes pour le seul premier jour de l'offensive, ce qui témoigne de l'intensité des combats engagés.

Cet événement est aussi une occasion de commémorations entre les anciens alliés de la Seconde Guerre mondiale, en y associant désormais les gouvernements de l'ensemble des belligérants, car il a contribué par le retour à la démocratie à l'établissement d'une paix durable en Europe.

Cet événement constitue pour les vétérans, leurs familles et aussi les populations des principaux États qui ont conduit cette opération ou sur le sol desquels elle s'est déroulée, une marque profonde dans leur histoire personnelle et dans leur histoire commune, avec la volonté partagée d'en préserver la trace, le souvenir et le patrimoine, comme en témoigne la demande faite par la France et la région Normandie à l'UNESCO en vue du classement des sites du débarquement au patrimoine mondial de l'humanité.

Cet événement est commémoré par tous les États participants.

Ces commémorations sont l'occasion d'initiatives des Parlements nationaux qui permettent de resserrer les liens d'amitié entre les peuples.

Reconnaissant toute son importance dans notre histoire nationale, le Sénat se doit de marquer solennellement cet événement et de témoigner sa gratitude aux forces alliées qui y ont participé, notamment aux forces armées américaines qui étaient les plus importantes et dont les pertes furent les plus nombreuses au cours de cette opération.

Comme il l'avait fait en 2017 pour célébrer l'engagement du corps expéditionnaire américain au cours de la Première Guerre mondiale, le Sénat rejoint l'initiative prise par les sénateurs américains Boozmann et Coons qui ont soumis à la Commission des relations étrangères du Sénat des États-Unis une résolution (116^e Congrès 1^{ère} session, S. RES. 135 du 2 avril 2019) de même nature.

Par cette résolution le Sénat :

- rend hommage aux militaires des forces alliées et de l'armée française de la Libération qui ont pris part au débarquement du 6 juin 1944 et rappelle leurs actes d'héroïsme et de sacrifice qui ont contribué à la libération du territoire national et à l'établissement d'une paix durable en Europe ;

- appelle à la poursuite des actions de commémoration de cet événement afin de sensibiliser les générations futures.

Proposition de résolution exprimant la gratitude et la reconnaissance du Sénat aux membres des forces armées alliées et notamment des forces armées américaines, qui ont participé au débarquement du 6 juin 1944 en Normandie

- ① Le Sénat,
- ② Vu l'article 34-1 de la Constitution,
- ③ Considérant que le 6 juin 2019 marque le 75^e anniversaire de l'assaut des Alliés en Normandie, mené par les troupes des États-Unis, du Royaume-Uni, du Canada et du Gouvernement provisoire de la République française connu sous le nom d'« opération Overlord » ;
- ④ Considérant qu'avant l'« opération Overlord », l'armée allemande occupait la France et le gouvernement national-socialiste allemand continuait à dominer la majeure partie de l'Europe et d'avoir accès aux ressources économiques des pays occupés ;
- ⑤ Considérant que la phase navale de l'assaut des Alliés en Normandie portait le nom de code « Neptune » et que la date du 6 juin 1944 est appelée le « Jour J » pour désigner le jour où l'offensive a été lancée ;
- ⑥ Considérant que le débarquement du « Jour J » fut la plus grande opération aéronavale de l'histoire avec :
 - ⑦ – environ 132 600 membres des Forces expéditionnaires alliées, dont 57 500 membres des forces armées américaines ;
 - ⑧ – plus de 23 000 membres des troupes aéroportées en appui des opérations de débarquement ;
 - ⑨ – environ 7 000 navires de guerre ;
 - ⑩ – plus de 14 000 sorties aériennes alliées ;
- ⑪ Considérant que les soldats des armées des États-Unis, du Royaume-Uni, dont des troupes de l'armée française de la Libération, et du Canada ont été engagés dans 5 zones principales de débarquement sur les plages de Normandie, avec les noms de code : « Utah », « Omaha », « Gold », « Juno », et « Sword » ;
- ⑫ Considérant que, sur les quelque 10 000 pertes alliées du premier jour du débarquement, plus de 6 000 étaient américaines ;

- ⑬ Considérant que l'assaut des Alliés et les opérations qui ont suivi ont été soutenus par des navires, des avions et des troupes de l'Australie, de la Belgique, du Luxembourg, de la Tchécoslovaquie, de la Norvège, du Danemark, de la Grèce, des Pays-Bas, de la Nouvelle-Zélande et des forces armées polonaises de l'Ouest ;
- ⑭ Considérant que le succès de cette opération a redonné espoir et détermination aux forces de la Résistance opérant avec courage et abnégation depuis 1940, et permis la restauration de la souveraineté de la France sur son territoire et de la démocratie ;
- ⑮ Considérant que l'âge avancé des derniers anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et du débarquement de Normandie et la disparition progressive de tout témoignage vivant de ces événements justifient la nécessité de multiplier les actions mémorielles autour de ces événements, notamment pour les jeunes générations ;
- ⑯ Considérant que la jeunesse de Normandie et des États-Unis a fait preuve d'un engagement et d'une implication sans précédent dans la commémoration :
- ⑰ – des anciens combattants du débarquement de Normandie ;
 - ⑱ – de la liberté ramenée par ces anciens combattants en 1944 ;
- ⑲ Considérant que les importants vestiges matériels des débarquements en Normandie qui se trouvent sur terre et en mer dans les eaux territoriales françaises, tels que des épaves et divers équipements militaires, témoignent du caractère remarquable et unique des moyens matériels utilisés par les forces alliées pour l'exécution du débarquement en Normandie ;
- ⑳ Considérant que les 5 plages du débarquement en Normandie et un certain nombre de sites de la côte normande, dont la Pointe du Hoc, ont été le théâtre du débarquement du « Jour J », ils constituent, et constitueront à tout jamais :
- ㉑ – un élément unique du patrimoine mondial ;
 - ㉒ – un symbole de paix et de liberté, dont la nature intacte, l'intégrité et l'authenticité doivent être protégées à tout prix ;
- ㉓ Considérant que le monde entier est redevable envers les membres de la « Grande génération » qui se sont chargés de libérer le monde des régimes nazi et fascistes et de restaurer la liberté en Europe ;
- ㉔ Salue la commémoration du 75^e anniversaire du débarquement amphibie des Alliés le « Jour J », le 6 juin 1944, en Normandie, pendant la Seconde Guerre mondiale ;

- ②⑤ Exprime sa gratitude et sa reconnaissance aux membres des forces alliées et notamment aux armées américaines qui ont participé aux opérations du « Jour J » ;
- ②⑥ Remercie la jeunesse de Normandie et des États-Unis pour sa participation aux événements commémorant le 75^e anniversaire du débarquement de Normandie ;
- ②⑦ Soutient les efforts déployés en France et notamment en Normandie afin de préserver pour les générations futures le patrimoine mondial unique que représentent les plages et les vestiges matériels du débarquement de Normandie en les inscrivant sur la liste du patrimoine mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ;
- ②⑧ Se réjouit que le Président de la République et le Gouvernement commémorent le 75^e anniversaire du débarquement de Normandie par le biais de cérémonies et de programmes appropriés en l'honneur des sacrifices consentis par les Alliés et les forces françaises de la Résistance pour libérer la France et l'Europe ;
- ②⑨ Demande que ces commémorations se poursuivent à l'avenir en associant particulièrement les États qui ont participé à cette opération afin de porter le témoignage et de sensibiliser les générations futures aux actes d'héroïsme et de sacrifice accomplis pour parvenir au rétablissement de la liberté et de la paix en Europe.